

Avoir une gestion rigoureuse

Alors que la crise fait la une de l'actualité, il est important de valoriser les initiatives associatives locales, qui jouent un rôle primordial dans la lutte contre les exclusions. Les structures œuvrant dans les domaines de l'éducation, de l'action sociale, de l'insertion et de la défense des droits représentent ainsi près de la moitié du million d'associations françaises¹. De plus, une étude du CNRS² rappelle que 60 % des associations interviennent au niveau des quartiers et des communes. C'est dire l'importance des associations dans le tissu de proximité. Elles contribuent par leur action à renforcer le lien social et créer de véritables dynamiques locales. Dans le contexte actuel de baisse des subventions publiques, et pour continuer de mener à bien leurs projets, ces associations doivent notamment veiller à avoir une gestion rigoureuse. Un outil peut ainsi s'avérer d'une grande aide : le plan de trésorerie.

(1) (2) Source : Paysage associatif français
Étude du CNRS, nov. 2007.



CHIFFRE CLÉ

1,7 million de personnes sont salariées par les associations, qui représentent le principal employeur de l'économie sociale. Selon une étude menée par l'Insee*, 173 000 associations employaient au moins un salarié dans ce secteur. (* chiffre 2006)

ZOOM

e-subventions

L'État expérimente actuellement la mise en place d'un guichet en ligne, pour les porteurs de projets. Créé en 2008, ce dispositif doit permettre de faciliter les démarches des associations auprès des collectivités et des organismes publics pour leurs demandes de subventions. Subvnet permet ainsi de consulter le registre des subventions, alimenté par les financeurs, de déposer un dossier, mais aussi de numériser et conserver toutes les données relatives à l'association sur un espace personnel. Ce e-service doit poursuivre son déploiement en 2009 pour remplacer, à terme, les demandes de subventions papier.

www.subventionenligne.fr



Le plan de trésorerie, une boussole pour garder le cap !

GESTION MODE D'EMPLOI

À quoi sert un plan de trésorerie ?

La trésorerie d'une association varie beaucoup en fonction des encaissements et des opérations courantes d'exploitation. Par ailleurs, de nombreuses associations travaillent « en flux tendu », en découvrant les difficultés au fur et à mesure. Or, pour pérenniser son activité, il est important d'avoir une vision à court terme de sa situation financière. C'est tout l'intérêt du plan de trésorerie. Il permet d'avoir une photographie de ses besoins, en ventilant, mois par mois, les décaissements prévus (charges d'exploitation et de fonctionnement...) et les encaissements connus (subventions, cotisations, prestations de services...).

Pourquoi est-il indispensable pour une association ?

Une association sans plan de trésorerie est comme un capitaine sans gouvernail : il lui est impossible de garder le cap ! Le plan de trésorerie sert de « boussole ». C'est une aide à la décision qui donne des indicateurs pour investir, recruter ou, le cas échéant, réduire ses coûts pour équilibrer l'exercice. Il n'est pas figé dans le temps et peut être couplé à d'autres outils de pilotage : nombre de clients, délais d'encaissement moyens, charges... Ces tableaux de bord permettent de modéliser le fonctionnement d'une association en simulant les « impacts » générés par des changements de gestion : recrutement, perte d'une subvention...

Comment la Caisse d'Épargne peut-elle finaliser l'équilibre budgétaire ?

Le plan de trésorerie est le socle d'un réel échange avec son banquier, car il permet de repérer – et donc d'anticiper – certains déséquilibres budgétaires. Ainsi, pour vos excédents de trésorerie conséquents mais de faible durée, vous pouvez demander à votre Caisse d'Épargne un mandat de gestion : elle se chargera alors de placer vos excédents en privilégiant le court terme et la rémunération au jour le jour (FCP, Sicav...); pour des périodes de placement au-delà d'un mois, elle vous proposera des placements plus adaptés. À l'inverse, si votre plan de trésorerie pointe un déficit dans les mois à venir, prenez rendez-vous avec votre conseiller, pour équilibrer l'exercice.



GÉRER MALIN

ANTICIPER LES DÉSÉQUILIBRES DE TRÉSORERIE...

Votre plan de trésorerie laisse présager un déficit de trésorerie ? Sans plus attendre, prenez rendez-vous avec votre conseiller, qui saura trouver avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation : découvert autorisé pendant la période déficitaire, possibilité de prêt pour financer sa trésorerie, cession de créance « Daily »... Votre capacité d'anticipation est un gage de rigueur de gestion pour votre banquier, et votre relation ne pourra que se renforcer.



VOS INITIATIVES

Sportons-nous bien !

Le sport et le handicap ne sont pas incompatibles. Bien au contraire ! C'est ce qu'a démontré la 2^e édition du Congrès international de l'intégration par le sport, les 2 et 3 avril derniers à la faculté du sport de Nancy. Ouverte aux parents, professionnels et étudiants, cette manifestation était avant tout un moment de rencontre, de débat et de réflexion autour de l'intégration par le sport. « C'était aussi un beau partage d'expériences qui a permis de valoriser les différentes initiatives sportives et de sensibiliser les futurs professeurs de sport au handicap, souligne Bénédicte Clarenne, de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne. La pratique sportive est un formidable moyen d'intégration, qui permet aux personnes handicapées de s'exprimer, de revendiquer leur singularité et de trouver leur place dans la société. »

Ce congrès a ainsi réuni différents acteurs du handicap (associations, collectivités locales, parents, entreprises) autour de 90 conférences et tables rondes. « La Caisse d'Épargne a été sollicitée par l'Uriopss⁽¹⁾ pour apporter son soutien financier, souligne Bénédicte Clarenne. Nous avons tout de suite été séduits par ce projet, car l'intégration par le handicap est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs fortes que défend la Caisse d'Épargne et témoigne de notre engagement en matière de solidarité, de responsabilité et de citoyenneté. »

(1) Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.



SOLUTION CAISSE D'ÉPARGNE

ASSOCIATIS ASSURANCES

Êtes-vous bien assuré ?

Aujourd'hui, de nombreuses associations ne sont pas assurées par souci d'économie, ou tout simplement parce qu'elles n'ont pas toujours conscience des risques liés à leur activité. Or, être assuré est bien souvent une nécessité ! Le contrat Associatis Assurances de la Caisse d'Épargne est une solution complète qui s'adresse à des associations dont le budget n'excède pas 300 000 € par an. Il comprend quatre garanties de base : responsabilité civile, protection des droits en cas de litige, assistance aux personnes et dommages corporels. À cela s'ajoutent de nombreuses options afin de répondre aux différents besoins des associations : garantie multirisques pour toutes dégradations de locaux en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol..., garantie activité saisonnière, garantie voyages et séjours assurant la perte des bagages ou l'annulation d'un déplacement organisé par l'association.

Vous souhaitez en savoir plus sur le contrat Associatis Assurances ? Contactez votre conseiller qui établira un devis en fonction de votre association, ses particularités, le nombre de salariés...

Renseignez-vous auprès de votre Caisse d'Épargne sur la disponibilité du produit.

Associatis Assurances est un produit de MACIFILIA [société anonyme au capital de 103 682 245 €, libéré à hauteur de 78 384 595 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 399 795 822, dont le siège social est sis 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort].

ENTRE NOUS

Devenir sociétaire : une démarche solidaire

Saviez-vous que votre association peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne en acquérant des parts sociales⁽¹⁾ par l'intermédiaire d'une société locale d'épargne (SLE) ? « On ne devient pas sociétaire par hasard, souligne René Didi, directeur du développement à la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne. C'est avant tout un acte engagé, "affectif", qui marque son attachement à la famille de l'économie sociale. » C'est aussi un acte « coopératif » qui permet à la Caisse d'Épargne de mieux vous connaître et donc de

mieux adapter ses services. « À cette relation équilibrée s'ajoute une dimension responsable. Devenir sociétaire, c'est nous soutenir dans notre vocation de banque coopérative, socialement responsable. »

Quelle que soit la raison, cette démarche solidaire offre trois avantages majeurs pour les associations. « En détenant des parts sociales, vous vous impliquez pleinement dans la vie de votre Caisse, puisque vous participez à sa gouvernance. Vous bénéficiez également d'un dispositif d'information privilégié, avec un site dédié⁽²⁾, et



renforcez votre réseau de proximité. »

De plus, détenir des parts sociales est un placement sûr, rémunérateur, et fiscalement attractif.

(1) Valeur nominale de 20 €. La première part souscrite est au tarif préférentiel de 16 €.

(2) www.societaire.com



FAIRE LE POINT

Acteur du progrès social et environnemental

La loi de modernisation de l'économie (LME) vient de mettre fin au financement des PELS*. Pour autant, elle n'a pas freiné l'engagement des Caisses d'Épargne dans l'action solidaire. « Nous voulons rester un acteur majeur dans la solidarité, même si nos missions d'intérêt général ont disparu depuis l'ouverture des Livrets A à la concurrence », souligne René Didi. Ainsi, la Caisse d'Épargne poursuit son engagement en le restructurant autour de trois axes forts : la philanthropie, l'inclusion financière, la lutte contre l'exclusion bancaire et la responsabilité sociale. « Les Caisses d'Épargne continueront à soutenir des projets associatifs dans le domaine de la solidarité, de la culture ou encore de l'environnement. Elles vont également poursuivre leur action sur l'accès aux services bancaires et au micro-crédit⁽¹⁾. Enfin, elles vont répondre à des préoccupations sociales et environnementales dans leur offre, en rénovant notamment leurs agences. De mécano, nous devenons acteurs du développement durable. »

(1) Via les dispositifs Parcours Confiance et Finances & Pédagogie.
* Projet d'économie locale et sociale.

INFO +

Titres-repas, frais kilométriques : nouveaux barèmes

Depuis le 1^{er} janvier, la valeur des titres-repas des salariés et des volontaires est fixée à 5,19 €, et celle du chèque-repas des bénévoles à 5,60 €. Par ailleurs, comme chaque année, le barème fiscal concernant les indemnités kilométriques des bénévoles a été réévalué⁽¹⁾.

Plus d'infos : www.associatis.com

⁽¹⁾ Bulletin officiel des impôts :

5F-6-09 du 12.02.2009

Lettre d'information éditée par la Caisse d'Épargne - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. Directeur de la publication : R. Papazian. Comité de rédaction : A. Bellafiore, P. Bouillin, F. Ferrer, I. Laumonier. Conception, rédaction, réalisation : VERBE. Illustration : S. Lacroix / Kot&Kat. Impression pour les éditions de l'Épargne : RAS - 6, avenue des Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel. ISSN : 1951-0802.



CAISSE D'ÉPARGNE